

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 19 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Absente excusée : Carole GUERIN

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2017**
- **Tarifs 2018**
- **Participations au repas des Aînés du 28 janvier 2018**
- **Travaux de mise en accessibilité de la Mairie**
- **Éclairage public – Devis du SDEEG**
- **Problèmes de vitesse sur la RD 224 et la VC n°1**
- **Irrigation – Réunion publique du 16 janvier 2018**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

| |
|---|
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} DECEMBRE 2017 |
|---|

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

| |
|--------------------------------------|
| 2018-001 – TARIFICATIONS 2018 |
|--------------------------------------|

Le Maire présente les divers tarifs pratiqués en 2017 et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2018, comme suit :

1. Locations de la salle des fêtes :

- | | | |
|-----------------------------|---|--|
| ➤ Personnes de la commune | : | 50,00 € |
| ➤ Personnes hors communes | : | 300,00 € |
| ➤ Associations communales | : | gratuit |
| ➤ Associations hors commune | : | au cas par cas suivant le type d'association |
| ➤ Location de la vaisselle | : | 30,00 € |
| ➤ Caution location | : | 500,00 € |
| ➤ Caution nettoyage | : | 200,00 € |

2. Irrigation :

- Forfait particuliers superficie < 1 ha : 75,83 € H.T. soit 80,00 € TTC,
- Base de type professionnel : 33,86 € HT l'hectare soit 35,72 € TTC,

- Consommation base forfaitaire < 330 m³/ha : 42,90 € H.T. soit 45,26 € TTC,
- Consommation > 330 m³/ha : 0,13 € H.T./m³ soit 0,14 € TTC.

3. Concessions Cimetière communal :

- Concessions trentenaires : 20,00 € le m²
- Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m²
- Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.

2018-002 – REPAS DES AÎNÉS - PARTICIPATIONS 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 22,00 € pour les adultes et 9,00 € pour les enfants, fixe les participations au repas comme suit :

- gratuité pour les personnes de plus de 60 ans et leur conjoint ainsi que pour le personnel communal et leur conjoint
- 50 % du prix du repas pour les membres du Conseil municipal et leur famille, soit :
 - 11,00 € le repas adulte
 - 4,50 € le repas enfant
- prix du repas pour les moins de 60 ans :
 - 22,00 € le repas adulte
 - 9,00 € le repas enfant.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil municipal fait le point des devis reçus à ce jour, le lot menuiserie n'a qu'une offre, il convient de recontacter des artisans en urgence, une décision devant être prise dans les meilleurs délais, les dates programmées dans l'agenda d'accessibilité étant dépassées.

Une réunion de la commission bâtiment est fixée au 23 janvier 2018 à 19 heures pour étudier les devis.

ECLAIRAGE PUBLIC – DEVIS DU SDEEG

Le Maire rappelle le montant du devis d'un éclairage avec panneau photovoltaïque pour l'abribus de "la Grave", à savoir : à 6.650,00 € TTC. Cet éclairage peut être subventionné à 40 %. Ce devis a été transmis à la commune de Bieujac, à ce jour, nous sommes toujours en attente de leur prise de position.

Le Conseil municipal donne son accord de principe à l'unanimité pour la réalisation des travaux si Bieujac participe pour moitié.

PROBLEMES DE VITESSE SUR LA RD 224 ET LA VC N°1

- **RD 224 au lieu-dit le Carpe** : le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec le Centre

roucier départemental et les conseillers départementaux. La limitation à 70 km/h de cette portion de route a été retenue.

- **VC n°1** : le Maire présente le devis de l'entreprise Didier LAULAN pour la fermeture de la voie par une digue de terre, le devis s'élève à la somme de 768,00 € TTC si la terre est fournie par la commune, ou 1 464,00 € TTC si la terre n'est pas fournie. À cela il faut rajouter la fourniture de panneaux de voie sans issue, le devis de SERI s'élève à 128,30 € TTC pour deux panneaux, les poteaux n'ayant pas été chiffrés.

Le coût total de la fermeture s'élèverait à moins de 2 000 € contre environ 10 000 € pour des ralentisseurs.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris contact avec les services de la Sous-Préfecture quant aux démarches à accomplir. Une délibération du Conseil municipal devra entériner cette fermeture avec une argumentation étayée et devra être adressée en Sous-Préfecture pour légalisation.

Une discussion s'engage. Le Conseil municipal donne son accord pour l'élaboration d'un projet de délibération à soumettre à la Sous-Préfecture.

IRRIGATION – REUNION PUBLIQUE

Arnaud GARBAY fait le compte-rendu de la réunion publique du 16 janvier 2018 lors de laquelle a été présenté un éventuel rapprochement de la gestion des réseaux de Saint Loubert et de Saint Pierre de Mons sous forme d'une ASA (Association Syndicale Autorisée).

L'ADHA 24 a élaboré un diagnostic qui a été exposé lors de cette réunion. Un courrier sera adressé prochainement à chaque irrigant, particulier et professionnel, leur demandant de se prononcer sur les évolutions nécessaires de la gestion du réseau.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part des problèmes rencontrés au niveau des transports scolaires suite à la fermeture de l'école Django Reinhardt, de la gestion du personnel (création d'un poste administratif, RIFSEEP). Un terrain pour la création d'une aire de grand passage a été trouvé, les négociations avec le propriétaire sont en cours. Les statuts devront être modifiés suite à la dissolution de la CdC des Coteaux macariens.
- Le Maire informe le Conseil municipal qu'il leur transfèrera les comptes rendus du Conseil communautaire, de la CLETC et du SIAEPA par courriel.

QUESTIONS DIVERSES

- **Extincteurs Salle des fêtes** : le Maire fait part de la découverte des quatre extincteurs complètement vidés de leur contenu lors de la vérification annuelle du mois de janvier. À ce jour, il n'est pas possible de déterminer lors de quelle location cela s'est produit. Il demande donc aux conseillers d'être vigilants à l'avenir lors des états des lieux de sortie, afin que cela soit facturé au locataire.
- **Alarme salle des fêtes** : lors de la location du 31 décembre 2017, l'alarme a eu un dysfonctionnement lors de la programmation d'un code provisoire. La société de maintenance a été contactée pour la reprogrammation.
- **Repas des Aînés** : il est demandé aux conseillers disponibles d'effectuer la décoration des

tables comme chaque année.

- ***Chemin d'accès salle des fêtes*** : Frédérique MONIER signale que les trous situés sur le chemin sont de plus en plus importants et qu'il conviendrait de les boucher.
- ***Indemnités Francis DUBA*** : le Maire rappelle que Monsieur Francis DUBA est employé par la CdC du Sud Gironde et est mis à disposition de notre commune. Il propose au Conseil municipal, par soucis d'équité avec le personnel employé directement par la commune, de lui attribuer une indemnité. Le Conseil municipal, après discussion, donne son accord pour une indemnité de 30 € par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.